

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 766 rapportant une mesure d'expulsion

n° 766

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu le décret dau 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 1008 du 19 septembre 1949 expulsant Hussein Hassan de la Côte Française des Somalis

Sur proposition du Chef du Service de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1008 du 19 septembre 1949, susvisé, est rapporté en ce qui concerne : Hussein Hassan, Gadabourci, né en 1931 à Borama (Somaliland), fils de Hassan Waberi et de Habiba Abdou. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.